



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 27 novembre 2023

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT - Création d'une fourrière animale et d'un refuge - Lot n°8 : Électricité courants forts - courants faibles.

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-président délégué.

PRESENTS : Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-président délégué, ouvre la séance.

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT – Création d'une fourrière animale et d'un refuge - Lot n°8 : Électricité courants forts - courants faibles.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le CCAG Travaux 2021 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT ;

Vu le marché de travaux n°22004DT - lot n°8 concernant la création d'une fourrière animale et d'un refuge, notifié le 26/07/2022 à la SAS SCAE (Société Corse d'Application des Energies, sise 20290 Borgo), pour un montant de 87 137,25 € HT (offre de base : 79 837,25 € HT ; PSE1 : 7 300 € HT) ;

Considérant qu'en cours d'exécution du lot n°8 du marché de travaux 22004DT susvisé, des prestations supplémentaires non substantielles sont apparues nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage ;

Considérant qu'en application du CCAG Travaux, il est proposé d'arrêter par avenant, les prix nouveaux ci-dessous :

- Travaux de modification du système de contrôle et d'interphonie : 4 383,69 € HT ;
- Travaux de modification des implantations et des luminaires : 4 302,19 HT ;

Considérant par ailleurs, que selon l'article R2194-8 du code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché de travaux initial ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du 1^{er} vice-Président délégué et après en avoir délibéré,

DÉCIDE (À l'unanimité)

De conclure un avenant n°1 au marché public n°22004DT- Lot 8 avec le titulaire, la SAS SCAE (Société Corse d'Application des Energies), afin d'arrêter de façon définitive les prix nouveaux ci-dessous relatifs au marché précité, pour un montant total de + 8 685,88 € HT décomposé comme suit :

- Travaux de modification du système de contrôle et d'interphonie : 4 383,69 € HT ;
- Travaux de modification des implantations et des luminaires : 4 302,19 HT ;

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT – Création d'une fourrière animale et d'un refuge - Lot n°8 : Électricité courants forts - courants faibles.

APPROUVE

Le projet d'avenant ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

- Que l'avenant n°1 au marché 22004DT – Lot n°8, entraîne une plus-value totale de 8 685,88 € HT correspondant à une augmentation de 9,99 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 95 823,13 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

